

Obligations de scolarité M2 Etudes sur le genre, parcours Anthropologie 60 ects

Maquette EUR GSST

L'année de M2 a pour objectif la réalisation du mémoire de recherche. Elle peut inclure une expérience en milieu professionnel (sans ects). Au cours de l'année, chaque étudiant-e doit acquérir 60 ECTS.

Pour chaque séminaire que vous choisissez, vous devez vérifier :

qu'il est validable (demandez à l'enseignant-e à la première séance car l'information n'est pas toujours claire sur Néobab), le nombre d'ECTS : en règle générale, un séminaire de 24h permet de valider 6 ECTS et donc 12 ECTS pour un séminaire de 48h. Il y a néanmoins des exceptions.

Les séminaires choisis sont inscrits sur une fiche pédagogique, signée par le/la tuteur-ice à date fixe (cf. calendrier de l'année) ; vous devez vérifier que l'ensemble de vos séminaires vous permettent d'obtenir 60 ECTS.

UE Tronc commun : 3 séminaires (15 ects coef 2.5)

Actualités de la recherche en genre et sexualité	24h, 6 ects
Méthodologie du travail universitaire, suivi du mémoire de M2	3 ects
<u>Un séminaire au choix</u> : - Socio-histoire du genre et de la sexualité - Les limites de l'enquête : enjeux éthiques, questions de droit - Enquête collective « À la source »	24h, 6 ects

UE Recherche en sciences sociales : 1 séminaire à choisir (coef 1)

Un séminaire librement choisi parmi l'offre du master anthropologie	24h, 6 ects
---	-------------

UE Ouverture disciplinaire : 1 séminaire à choisir (coef 1)

Un séminaire librement choisi parmi l'offre de l'EHESS exception faite des séminaires de moins de 3 ECTS ou non validables	24h, 6 ects
--	-------------

UE Langue (coef 0.5)

Un cours parmi les enseignements proposés par le pôle de langue	3 ects
---	--------

UE MEMOIRE DE RECHERCHE (coef 5)

MEMOIRE	30 ects
---------	---------

Précisions sur les modalités de contrôle des connaissances

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés et par l'assiduité aux séminaires. Les modalités du contrôle, qui doivent ménager une part importante à l'écrit (en dehors du mémoire), permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont portées à la connaissance des étudiant-e-s au plus tard un mois après le début des enseignements. Elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

- L'ensemble des séminaires doivent faire l'objet d'un accord du tuteur ou de la tutrice.

- Le mémoire et les travaux annexes sont jugés par le conseil pédagogique réuni en jury de la mention disciplinaire, et l'ensemble du cursus est évalué pour attribuer le diplôme de master.

Récapitulatif des travaux écrits à effectuer pour les étudiant-e-s en M2

Au cours de l'année, les étudiant-e-s ont à rédiger :

- Leur mémoire de recherche de 80 à 120 pages à rendre à la fin du S4. La rédaction du mémoire de master est soumise aux exigences de la mention disciplinaire. Il fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury.
- Le séminaire de tronc commun « Actualités de la recherche en genre et sexualité » est validé par la note du mémoire de recherche
- 5 travaux écrits correspondant à la validation des 5 séminaires qui doivent être suivis au cours de l'année.
- Les étudiant-e-s doivent obligatoirement valider l'UE de langue